

N° 98 - février 2026

# La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

## Succès du meeting laïque du 6 décembre !



### Conclusion de la Déclaration du 9 décembre 2025 (voir page 3) « Retrouver le sens de la Laïcité ! »

Dans cette perspective, il s'agit de répondre à trois objectifs :

- D'abord, refaire droit à la **liberté de conscience**. Chacun doit pouvoir exprimer jusque dans l'espace social ses propres convictions et croyances sans qu'on lui impose, au nom d'un ordre moral que l'État se chargerait de définir, une quelconque invisibilité sociale, ni une artificielle homogénéité idéologique.
- Ensuite, reconstruire l'**indépendance de la sphère politique**. L'un des grands motifs de la *loi de 1905* a été de placer l'État en dehors de tout contrôle des Églises. Nous souhaitons renouer avec cette visée, qui est la condition d'une action publique autonome laissée, loin de toute soumission aux diverses cléricatures, aux seules déterminations de la délibération civique.
- Enfin, renouer avec l'**idée de droit social**. Au moment de la délibération de 1905, plusieurs défenseurs de la loi avaient affirmé, tel **Jean Jaurès**, que « la République ne resterait laïque qu'à la condition d'être sociale ». C'est là aussi un point d'ancrage de cette déclaration : il ne peut y avoir de réelle liberté indépendamment de l'amélioration des conditions matérielles dans lesquelles se déploient les existences individuelles.

**Retrouvons le sens de la laïcité, battons-nous pour une laïcité de liberté qui se nourrit de fraternité et de bien commun, assurons-lui un avenir !**

## Mot du président d'honneur

Par Louis Couturier

Ce premier numéro de l'année 2026 rend compte du meeting laïque du 6 décembre à Paris et du Congrès fédéral du 24 janvier à Marcoussis, donc des débats et des grandes orientations pour les mois à venir :

- défendre les libertés : liberté de conscience, liberté de réunion, liberté d'association, liberté de manifestation, liberté d'expression, liberté de la Recherche, respect des franchises universitaires...
- lutter contre « le séparatisme », contre le projet de loi Yadan qui vise à interdire toute critique du gouvernement Netanyahu, contre la militarisation de la jeunesse
- défendre la loi de Séparation de 1905 pour que les fonds publics aillent exclusivement à l'école publique.
- poursuivre le débat sur l'écologie « intégrale » et la défense du matérialisme scientifique avec nos amis du Cercle rationaliste à l'université Paris-Saclay

Agir sur tous ces fronts comme sur celui de la fin de vie, de la réhabilitation des fusillés pour l'exemple ou de l'indemnisation/réparation des victimes des violences et abus sexuels commis sur des mineurs au sein de l'Église par des prêtres pédophiles ou des laïcs en mission sacerdotale.

Nous disposons d'outils opportuns : de La Raison, de l'Idée Libre, des Arguments, de Recherches & Études et des communiqués disponibles en ligne retransmis par les soins du Bureau.

Renforcer la Fédération et la FNLP en réglant sans attendre la cotisation 2026 et en se donnant les moyens de réussir :

- la préparation des Assises de la Paix proposées par l'ARAC
- la participation aux rassemblements contre la guerre, aux rassemblements habituels à La Ferté-Alais et Méréville, à la Fête de la République en septembre aux Ulis...

Bonne lecture !

Le 11 février 2026



### Sommaire

Page 2	Mot du président d'honneur par Louis Couturier
Page 3	Déclaration du 9 décembre 2025 : « Retrouver le sens de la Laïcité »
Pages 4 & 5	Compte rendu du Congrès de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée du 24 janvier
Page 6	Ainsi va l'Essonne : Le maire d'Évry-Courcouronnes bafoue la Laïcité
Page 7	Communiqué de la LP 91 à propos de la venue de François Hollande dans un lycée à Palaiseau
Pages 8 & 9	Lettre et questionnaire de la FNLP aux candidats aux élections municipales
Page 10	Non à la militarisation de l'École (communiqué de syndicats enseignants)
Page 11	Université publique asphyxiée, universités privées en embuscade : une coïncidence ?
Page 12	Fin de vie : Communiqué de l'ADMD du 28 janvier
Page 13	À propos de « L'Anarchie des météores », par André Daudet
Page 14	Non ! Hitler n'est pas arrivé au pouvoir démocratiquement, par Jean-Claude Loew
Page 15	Note de lecture : « La civilisation judéo-chrétienne – Anatomie d'une imposture », par Françoise Rousseau
Page 16	Trésorerie

*N.B. les articles signés n'engagent que leur auteur*

## Déclaration du 9 décembre 2025 « Retrouver le sens de la Laïcité »

La célébration du cent-vingtième anniversaire de la **loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905** donne aux associations signataires de ce texte l'occasion de rappeler combien la laïcité est essentielle à l'agencement de la vie démocratique. Elles rejoignent ainsi l'intention de la Constitution qui en a fait, en la plaçant au service de la **Liberté**, de l'**Égalité** et de la **Fraternité**, l'un des principes fondateurs de la **République**.

Reliant la France à la communauté des nations démocratiques, la laïcité trouve son origine dans la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789**. En fixant « le principe de toute souveraineté dans la nation » (art. 3), la Déclaration affirme l'autonomie du pouvoir politique à l'égard des lois divines ; en affirmant que « nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi » (art. 10), elle permet à chacun de pouvoir choisir en toute indépendance ses propres croyances ou convictions. Se manifeste là une rupture décisive avec l'ordre d'**Ancien-Régime**, fondé sur la primauté et l'unité de foi. Il est revenu à la législation de la **Troisième République** de confirmer le dispositif établi en 1789. La loi du 9 décembre 1905, dont le **Conseil d'État** a pu rappeler qu'elle était la « clé de voûte » de la laïcité française, couronne la construction laïque en instituant la **Séparation des Églises et de l'État**.

Le texte, s'il contient des dispositions techniques concernant l'organisation interne des cultes, comporte surtout deux éléments fondamentaux. Il consacre d'abord la **liberté de conscience**, considérée dans sa double dimension individuelle et collective. Celle-ci apparaît dès l'art. 1er. La Liberté appelle ainsi l'Égalité : la loi protège identiquement les croyants et les non-croyants, sans qu'on ne puisse discriminer quiconque à raison de ses opinions religieuses ou convictionnelles. Ensuite, en affirmant, dans son article 2, que « la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte », la loi affirme la **neutralité de l'État**. Ce dernier doit se tenir à égale distance de toutes les conceptions englobantes du bien, afin de préserver le droit à l'**égale liberté de conscience des citoyens**.

Or, au cours des trois dernières décennies, le régime de laïcité a subi un dévoiement de ses principes originels : il était hier un dispositif de protection de la **liberté individuelle** ; il est devenu un appareil de défense de la prétendue « *identité nationale* ». À la laïcité de l'autonomie s'est substituée celle de la surveillance. Issue du refus d'accepter l'ouverture de la société actuelle à la pluralité de ses composantes culturelles, en contrant ainsi l'éthique universaliste de la République, elle révèle une conception identitaire, et parfois ethnique, de la nation. Ce nouveau modèle a pris une nouvelle forme juridique, à travers une succession de lois et de règlements qui ont trouvé leur consécration limitative dans la **loi du 24 août 2021**

visant à « *conforter le respect des principes de la République* ».

Cette législation inédite a introduit, en rupture avec les **principes de 1905**, une double mutation. Jusque-là, l'impératif de neutralité ne valait que pour les espaces et les agents de l'État ; l'espace social étant, en revanche et sous réserve des exigences de l'ordre public, une zone d'expression ouverte à l'expression de la pluralité des convictions. Or, en témoignant certaines propositions de loi récentes, on réclame désormais l'extension de la règle de la discrétion en matière religieuse aux citoyens ordinaires.

Ensuite, la « *nouvelle laïcité* » a, par un mouvement parallèle, réduit la sphère de la liberté. En agitant le chiffon rouge du « *séparatisme* », en faisant valoir auprès de certains de nos compatriotes, leur « *devoir d'émancipation* », en se faisant en cela le gardien des bons comportements, L'État est entré, sur les questions religieuses et convictionnelles, dans des domaines qu'il laissait jusque-là entièrement libres. Il intervient ainsi en réglementant le port du vêtement. Il soumet les collectivités locales à des contrôles inédits.

Il réduit le champ d'autonomie à la fois des associations culturelles et des associations ordinaires. Malgré le principe de Séparation, la loi du 24 août 2021 va jusqu'à offrir la possibilité aux préfets de refuser à certaines la qualité d'associations culturelles, les obligeant par ailleurs à de lourdes démarches administratives, renouvelables tous les 5 ans, menaçant ainsi leur pérennité.

Faut-il se résigner à cette dérive autoritaire ? C'est, au contraire, à la résistance que veulent appeler les signataires de ce texte. Leur idée est que cette nouvelle interprétation vient accentuer la défiance au sein de la société et empêcher un vivre ensemble harmonieux. Sans nier certes l'importance d'intégrer les citoyens dans un espace public partagé organisé autour du respect de la liberté d'autrui et de la recherche de l'intérêt commun, ils appellent à rétablir la laïcité sur ses bases historiques, en retrouvant la vision originelle qui en faisait un système de promotion de la liberté et non de surveillance de l'opinion.

Signatures :

- ◆ **Jean-Louis Bianco** (Président honoraire de la **Vigie de la Laïcité**)
- ◆ **Christian Eyschen** (Secrétaire général de la **Libre Pensée**)
- ◆ **Anne-Marie Harster** (Présidente de **Solidarité laïque**)
- ◆ **Emmanuelle Huisman-Perrin** (Responsable laïcité à l'**Union rationaliste**)
- ◆ **Hélène Lacassagne** (Présidente de la **Ligue de l'Enseignement**)
- ◆ **Nathalie Tehio** (Présidente de la **Ligue des Droits de l'Homme**)

**Étaient présents :** Jocelyne et Serge B, Philippe B, Nathalie C, Louis C, Pierrette C, André D, Marie-Jeanne D, Jean-Pierre G, Nicole G, Jean-François H, Lucien L, Martine L, Michel M, Alain P, Christophe R, Françoise et Daniel R, Marc S, Brigitte et Alan S, Francis V, Alain V.

**Excusés :** Claude B, Isabelle D, Danièle D, Marianne F, Christophe G, Jean-Claude L, Jean-François W.

**Invités :** Bruno N'Diaye, trésorier national de la FNLP et d'Entraide & Solidarité, et Carole Halbutier, secrétaire administrative de la FNLP.

### **1/ Introduction de Françoise Rousseau, présidente de la LP 91 :**

Je ne vais pas être très originale ! Le bilan de notre activité en 2025 est la suite logique de toutes nos actions en 2023 et 2024... Quelques rappels cependant, bien que lecteur attentif de La Raison 91 vous soyez déjà tous parfaitement au courant.

Lors de son introduction l'an dernier, Jean-Marc Schiappa avait souligné l'importance du changement politique dû à l'élection de Trump aux Etats-Unis. Je relis :

*« Trump est un aventurier dangereux mais la bourgeoisie des USA n'a pas d'autre alternative. Les premières mesures de Trump s'inscrivent dans la tentative de l'impérialisme US de reprendre la main sur l'économie mondiale. Expansionnisme illimité d'un côté et protectionnisme de l'autre... »*

Ce qui se traduit par le développement d'une économie d'armement préparatoire à une économie de guerre : poursuite du conflit en Ukraine, poursuite des massacres à Gaza, intervention armée au Vénézuéla, menace d'annexion du Groënland...

Cette politique a des répercussions ici. Macron et ses gouvernements successifs soutiennent avec ardeur tous les efforts de guerre. Pour la première fois, les crédits militaires sont supérieurs au budget de l'Éducation nationale. Les discours bellicistes se multiplient encouragés par le Président. Le chef d'état-major Mandon explique qu'il nous faudrait accepter de sacrifier nos enfants ! Mme Vautrin passée de ministre de la Santé à ministre des Armées donne des consignes aux hôpitaux en prévision de possibles conflits à venir : priorité aux soldats blessés, les civils déjà maltraités à l'hôpital public passeront après...

À de nombreuses occasions, partout où nous avons pris la parole, à Massy, à Evry, aux Ulis, nous avons réaffirmé notre opposition à toutes les guerres : « Ni OTAN, ni Poutine, ni Zelinsky ! », « Arrêt des combats en Ukraine ! », « Arrêt du génocide à Gaza »...

Nous avons combattu le SNU qui est mort mais qui a été remplacé par tout un arsenal : « classes défense » dans les collèges et lycées, appel à des réservistes à l'université, création d'un service na-

tional volontaire de 10 mois avec solde, logé, nourri, blanchi... que rêver de mieux ! On assiste à une propagande effrénée de tous les services de l'État dans ce sens et bien sûr de tous les médias.

C'est pourquoi la Libre Pensée poursuit son combat avec d'autres associations contre l'entreprise de militarisation de la jeunesse et a décidé à son dernier Congrès d'appeler à participer au meeting international contre la guerre du 5 octobre à Paris, meeting qui a été un succès.

Un autre moment important a été l'organisation du Congrès mondial de l'AILP à Grenoble pour dénoncer les crimes pédophiles dans l'Église, Congrès qui a été suivi d'un meeting à Lyon avec l'association des victimes du prêtre Bernard Preynat que Monseigneur Barbarin avait soutenu... La LP 91 était représentée au Congrès de Grenoble par Francis Valenti qui pourra vous en parler.

Enfin, nous avons participé nombreux (une quinzaine de la LP 91) au meeting laïque national à Paris du 6 décembre, coorganisé avec la Vigie de la Laïcité à l'occasion du 120<sup>ème</sup> anniversaire de la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État pour réaffirmer notre attachement à cette loi, toute cette loi, et notre opposition à tout ce qui la dénature : loi Debré dont nous demandons toujours l'abrogation et la loi « Séparatisme » de 2021 attentatoire à la liberté de conscience.

Ces trois événements marquent un tournant dans l'histoire de la FNLP et je pense que la LP 91 a pris toute sa place pour contribuer à leur succès.

### **Complément de Francis Valenti, délégué de la LP 91 au Congrès de l'AILP à Grenoble :**

Les témoignages poignants des victimes des abus sexuels commis au sein des Églises nous ont bouleversés et provoqué un profond dégoût. Il faut faire payer les Églises en « réparation » de ces crimes. Et aussi pour les enfants enlevés à leurs mères considérées comme des femmes « de mauvaise vie » qui ont subi souffrances morales et psychologiques parce que l'Église voulait les « remettre dans le droit chemin »...

Francis informe également que le Cercle Rationaliste à l'université de Paris-Saclay envisage d'organiser une nouvelle initiative marquante à propos de « l'écologie .... »

### **Sont intervenus dans la discussion :**

**Louis Couturier** à propos de l'importance de la Fête de la République organisée depuis 14 ans par la municipalité des Ulis en relation avec notre combat contre les institutions réactionnaires de la Vème République pour une Assemblée constituante qui rendra le pouvoir au peuple.

**Alain Veysset** à propos de la fermeture possible de Notre-Dame de Bétharram annoncée par le secrétaire général de l'enseignement catholique pour faire oublier les violences et crimes pédophiles qui y

ont été commis. Les exactions de la police anti-immigrés de Trump provoquent des réactions massives de la population aux Etats-Unis.

**Daniel Rousseau** à propos de du financement de l'enseignement privé catholique sous contrat (12 milliards par an) et de la proposition d'un plan de sortie en 5 ans après abrogation de la loi Debré. Sur la fin de vie, le projet de loi (déjà scindé en 2 par Bayrou) a été rejeté par la majorité réactionnaire du Sénat. Un scandale.

**Bruno N'Diaye** à propos du Congrès de l'AILP, de la décision d'Entraide & Solidarité de mieux répondre à la demande de solidarité internationale (Liban, Palestine, Sénégal, Haïti...). La FNLP condamne l'agression US contre le Venezuela et exige la libération de son président. La FNLP se félicite du succès du meeting international contre la guerre du 5 octobre, une étape importante a été franchie. Après le meeting laïque du 6 décembre, la FNLP relance sa proposition faite au mouvement laïque de constituer une Confédération laïque pour la défense de la liberté de pensée pour la défense de la loi de 1905 et l'abrogation de la loi Séparatisme de 2021.

**Carole Halbutier** à propos de l'importance de nouer des liens avec des associations de jeunes antiracistes ou anti-fascistes peu connues mais actives sur les réseaux sociaux comme celles avec qui nous collaborons à Paris.

**Alain Picaud** à propos de la notion de « liberté académique » et des franchises universitaires (actuellement remises en cause par le gouvernement). Il exprime des désaccords avec la façon dont c'est abordé dans *La Raison* et prépare une réponse au texte que Dominique Goussot a écrit pour la Commission laïque de la FNLP.

**Lucien Lagrange** a indiqué que l'ARAC est la seule organisation d'Anciens Combattants qui s'oppose à la marche à la guerre et qui demande l'arrêt des dépenses militaires. L'ARAC envisage d'orga-

niser des Assises de la Paix et souhaite que la Libre Pensée s'y associe.

Après la réponse de Françoise Rousseau aux questions posées, **le Rapport d'activité a été adopté à l'unanimité.**

**2/ Présentation du Rapport de trésorerie par Martine Lelong :**

Après la présentation des comptes faite par Martine et le rapport de la commission de contrôle fait par Jean-Pierre Gentili, le quitus et **le Rapport de trésorerie ont été approuvés à l'unanimité.**

Compte tenu de l'augmentation continue des tarifs postaux et de frais d'impression de notre bulletin, le Congrès a adopté la proposition du Bureau d'augmenter de 3 euros la cotisation à la LP 91, stable depuis au moins 5 ans.

Pour les mêmes raisons, notre bulletin *La Raison 91* n'est envoyé sous forme papier qu'aux abonnés et aux adhérents qui le souhaitent. Il est envoyé par internet (en couleur) à tous les adhérents ainsi qu'aux amis de la LP 91.

**3/ Élection des instances de la LP 91 :**

Ont été reconduits au Bureau à l'unanimité :

Françoise Rousseau, présidente  
Louis Couturier, président d'honneur  
Martine Lelong, trésorière  
Daniel Rousseau, secrétaire  
Alain Veysset, vice-président  
Jean-François Haffner, trésorier adjoint  
Francis Valenti, site LP 91, réseaux sociaux

Ont été élus à la Commission de contrôle des comptes :

Marie-Jeanne Dubois  
Jean-Pierre Gentili  
Brigitte Swan

**Le Congrès s'est conclu par un repas fraternel** (avec de la tête de veau au menu pour les amateurs)



### Quand le maire d'Évry-Courcouronnes bafoue la Laïcité

Lu dans « La Passerelle de l'Yvette », bulletin paroissial du secteur de janvier 2026 :

*« Le 14 septembre dernier, en la Fête de Saint Corbinien, natif de Saint-Germain-lès-Arpajon, évangéliste de la Bavière et premier évêque de Munich, le cardinal Reinhard Marx, archevêque invité de Munich-Freising, a inauguré, avec Stéphane Baudet, maire d'Évry-Courcouronnes et Monseigneur Michel Pansard, l'esplanade « Monseigneur Guy Herbulot », espace piétonnier ouvrant sur la cathédrale de la Résurrection – Saint Corbinien. Cette initiative conjointe de la municipalité et du diocèse rend un juste hommage à ce pasteur qui s'est tant impliqué dans sa mission. »*

Ainsi, au mépris des règles qui fondent en France la Laïcité et que les édiles sont tenus de respecter, le maire Évry-Courcouronnes es-qualité a participé conjointement avec des dignitaires de l'Église à une cérémonie religieuse à la gloire du premier évêque de la commune...

**Rappel concernant la cathédrale d'Évry** : il s'agit de la première cathédrale construite en France depuis la loi de Séparation du 9 décembre 1905 ! Son architecture a suscité de nombreuses réflexions... Si pour les habitants, elle ressemble à un pot de yaourt renversé, pour l'Église et l'architecte Botta qui l'a conçue, il s'agit d'un symbole de reconquête. Elle ressemblerait plutôt à un heaume de chevalier teutonique ou de croisé !

Mais le scandale qui a fait réagir la Fédération de la Libre Pensée naissante en 1992, c'est son financement en partie public. Sous un prétexte totalement

fallacieux, le ministère de la Culture a financé à hauteur de 13 millions de francs (valeur actuelle : 3 millions d'euros) la construction d'un « centre d'art » inclus dans le bâtiment (et que personne ne va visiter).

Nom du ministre de la Culture de l'époque qui a participé à cette forfaiture : Jack Lang ! Le même qui a signé les fameux accords avec Monseigneur Cloupet obligeant l'État à payer les forfaits d'externat pour les élèves du privé et la formation des enseignants du privé...



### Financement de travaux de restauration des églises : À quoi sont tenues les communes ?

À la lecture de la presse départementale, il ne se passe pas un mois sans que nous apprenions que des travaux divers sont en cours ou ont été effectués pour une église de l'Essonne. Il nous semble donc nécessaire de revenir sur ce dit la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État dont nous venons de fêter le 120<sup>ème</sup> anniversaire.

La loi du 9 décembre 1905 précise que toutes les églises construites après cette date sont la propriété des évêchés, c'est donc à eux d'en assurer l'entretien. Les églises construites avant 1905 sont la propriété de l'État donc des communes où elles sont situées. La commune est responsable de l'entretien « du clos et du couvert » en terme clair du bâtiment. En cas de détérioration de l'édifice, une prise en charge du chauffage reste possible. En dehors de cela, toutes les autres dépenses sont à la charge des associations paroissiales.

Lorsqu'un meuble liturgique, un tableau, une statue nécessite d'être restaurés, il appartient à ces associations ou celles du genre « Les amis de... » de monter un dossier pour solliciter une aide extérieure. La DRAC (direction régionale des affaires culturelles) peut apporter une aide financière à condition que l'œuvre soit répertoriée au patrimoine ou inscrite aux monuments historiques. D'autres sources de financement existent comme « Le Pèlerin », « le loto du Patrimoine », « la Sauvegarde de l'art français », etc.

Pour ces raisons, nous devons rester vigilants quant à l'origine des financements qui ont été sollicités ou accordés. Par exemple, un tableau du XVIIe représentant Sainte Catherine vient d'être restauré dans l'église du Coudray-Montceaux avec le concours de « la Sauvegarde de l'Art français » pour une somme de 4 280 euros...

## Intervention de François Hollande au lycée Camille Claudel de Palaiseau Quand l'Éducation Nationale jongle avec le principe de neutralité *Communiqué LP 91 du 7 février 2026*

L'ancien président de la République et actuel député de la Corrèze interviendra le 9 février au lycée Camille Claudel de Palaiseau à l'invitation d'un enseignant « dans le cadre du programme d'HGGSP [histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques] en Première et Terminale », ainsi que l'annonce la cheffe d'établissement aux enseignants-e-s.

L'initiative de l'enseignant relève de la plus stricte liberté pédagogique. Les textes posent, avec une relative précision, les conditions d'intervention d'un élu auprès d'un public scolaire dans les murs d'un établissement.

Sachant qu'au préalable, le chef d'établissement doit donner son accord formel : « *Le recours à un intervenant extérieur durant le temps scolaire vient nécessairement en appui des activités d'enseignement et est toujours placée sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant (art. L. 912-1 du code de l'éducation)* ».

Il est précisé en outre que « *Toute personne intervenant dans une école ou un établissement scolaire du second degré pendant le temps scolaire doit respecter les principes fondamentaux du service public d'éducation, en particulier les principes de laïcité et de neutralité, notamment religieuse, politique ou commerciale.* »



*François Hollande en campagne au lycée Camille Claudel de Palaiseau, accompagné du député Jérôme Guedj*

La venue de François Hollande a été saluée par le maire de Palaiseau (« un grand honneur »). Il ne tarit pas d'éloges : « *Les échanges, nourris par des questions préparées avec sérieux et exigence, ont porté sur les grands enjeux internationaux, nationaux et sur la laïcité (...) La qualité des interventions et la maturité des réflexions ont fait de ce moment un temps fort de citoyenneté et de débat démocratique* ».

[Source : <https://eduscol.education.fr/2271/le-recours-aux-intervenants-exterieurs-durant-le-temps-scolaire> ]

Nous voulons croire que l'ancien président de la République ne dérogera pas à l'obligation de neutralité. Nous ne doutons pas que l'enseignant sera vigilant à ce sujet. Nous avons en revanche quelques doutes quant à la neutralité de l'institution elle-même lorsque l'on apprend que le recteur de l'académie de Versailles sera présent lui aussi. Simple courtoisie républicaine ? Ou accointance ?

La Libre Pensée de l'Essonne observe que l'ancien président de la République est déjà intervenu en mai 2025 dans le secteur auprès d'élèves du lycée Yourcenar de Morangis, accueilli par la maire socialiste de Chilly-Mazarin au gymnase Jesse Owens, et accompagné de Jérôme Guedj député. Cette fois, il interviendra à un moment de pré-campagne des élections municipales où ses ami-e-s socialistes locaux ne désespèrent pas de reconquérir la mairie, nostalgie de l'ère Lamy. Pur hasard ? Ingérence involontaire ?

**Décidément, le principe de neutralité est bien malmené dans l'Essonne !**



M. le Maire de Palaiseau était donc lui aussi présent. De quelles compétences pédagogiques dispose-t-il pour porter de telles appréciations ?

Quant à Mrs Hollande et Guedj, après Chilly-Mazarin/Morangis et Palaiseau, dans quel autre établissement scolaire de l'Essonne seront-ils invités pour assurer leur promotion auprès d'un jeune public lycéen (et avec la bénédiction de l'Éducation nationale) ?

## Lettre et questionnaire de la FNLP aux candidats aux élections municipales

Madame, Monsieur,

Vous conduisez une liste qui sollicite les suffrages des citoyennes et des citoyens de votre commune à l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars 2026. La **Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP)** vous saurait gré de bien vouloir répondre au questionnaire accompagnant la présente. Celui-ci a pour objet de connaître et de faire connaître vos intentions en matière de laïcité, un principe qui s'applique aux institutions publiques et non aux individus.

Vous tenons également à votre disposition un *Petit Memento pour une gestion laïque des communes* que notre association, cheville ouvrière au début du XXe siècle de l'élaboration de la **loi du 9 décembre 1905** concernant la **Séparation des Églises et de l'État**, dont nous venons de célébrer le 120ème anniversaire, a conçu pour les futurs Élus. Nous formulons le vœu que cet ouvrage serve concrètement les futurs Élus à saisir la portée du Droit de la laïcité.

Nous estimons que la défense de la laïcité ne doit pas se faire dans la confusion et que les Élus – ou futurs Élus – doivent en connaître les principes fondamentaux, pour mettre en œuvre la Séparation nécessaire du politique et du religieux. Parce que la souveraineté appartient à la nation, aucune instance se réclamant d'une quelconque transcendance ne doit se substituer, ni même tenter d'influer sur l'utilité commune.

En vous présentant aux suffrages par la voix démocratique, vous aurez, nous en sommes sûrs, à cœur de représenter le peuple et non de vous soumettre à une cléricature, de quelque religion qu'elle puisse être, comme nous y appelait déjà l'immense **Victor Hugo** : « *l'Église chez elle et l'État chez lui* ».

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos meilleurs sentiments laïques et républicains.

**Benoît Schneckenburger,**  
président de la Fédération nationale de la Libre Pensée

### *En matière de financement des cultes*

#### VOUS ENGAGEZ-VOUS :

1- à ne financer l'entretien et la conservation des lieux de culte que dans les limites prévues par la **loi du 9 décembre 1905** et n'accorder aucune aide publique au titre de leurs « *réparations* » sur le fondement du dernier alinéa de son article 19-2 issu de la loi du **Régime de Vichy** du 25 décembre 1942, qui n'a jamais été abrogée à **la Libération** et depuis ?

2- à ne consentir à titre gratuit aucun bail emphytéotique administratif à une association culturelle ?

3- à ne pas accorder la jouissance d'une salle municipale à un culte disposant de l'usage d'un édifice culturel dans le ressort de la commune ni à consentir, dans le cas contraire, une telle jouissance à des conditions financières plus favorables que celles prévues par les délibérations tarifaires de la collectivité ?

4- à ne financer en aucune manière, y compris sous la forme indirecte de mise à disposition de personnel communal ou de dons en nature, des événements religieux tels que les processions ou les fêtes culturelles ?

### *En matière de relations avec l'enseignement privé*

#### VOUS ENGAGEZ-VOUS :

5- à calculer chaque année le plus strictement possible le forfait communal versé aux écoles privées sous contrat, en excluant notamment de son assiette toute dépense de la collectivité relative aux activités périscolaires de l'enseignement public ?

6- à veiller à ne pas aider indirectement les activités périscolaires de l'enseignement privé sous contrat par des mises à disposition de personnel ou des dons en nature ?

7- à exercer les contrôles nécessaires à une stricte application de l'article L. 442-5-1 du Code de l'éducation relatif au paiement du forfait communal aux établissements privés sur le territoire d'autres collectivités et accueillant des élèves de votre commune ?

8- à ne verser aucune subvention facultative à l'enseignement privé du second degré au titre de l'article L. 151-4 du Code de l'éducation issue de la *loi Falloux* du 15 mars 1850 ?

9- à proscrire la présence de signes religieux dans les locaux où s'exécute le service public facultatif de restauration scolaire, bien que celui-ci soit légalement ouvert aux élèves de l'enseignement privé ?

10- à n'introduire aucune discrimination de nature alimentaire en matière de restauration scolaire ?

### *En matière de neutralité de la gestion communale*

#### **VOUS ENGAGEZ-VOUS :**

11- à faire preuve de la plus stricte neutralité lorsque vous agirez en qualité d'officier d'état civil ou d'officier de police judiciaire ?

12- à faire preuve de la plus stricte neutralité lorsque vous représenterez la commune dans le cadre de votre mandat (cérémonies et fêtes religieuses par exemple) ?

13- à n'accorder aux cultes aucun espace du bulletin municipal ou de l'information lumineuse et électronique de la commune ?

14- à refuser l'érection d'emblèmes religieux sur les emplacements publics ?

15- à ne pas installer de crèche de la Nativité dans la mairie lors des fêtes de fin d'année ?

16- à ne pas exiger la signature d'un contrat d'engagement républicain avant de consentir une subvention à une association ?

17- à ne pas refuser de célébrer certains mariages au motif que l'un des futurs époux serait un étranger en situation irrégulière ?

### *Sur un plan plus général*

#### **ÊTES-VOUS FAVORABLE :**

18- à l'abrogation des dispositions du Code de l'éducation issues des lois modifiées **Falloux** et **Debré** de 1850 et 1959, compte tenu de l'ampleur du financement public de l'enseignement privé sous contrat et des inégalités scolaires et sociales croissantes qu'il engendre ?

19- à l'abrogation de celle du 24 août 2021 « confortant le respect des principes de la République » qui introduit notamment le **Contrat d'Engagement Républicain**, source de difficultés dans de nombreuses communes, compte tenu des atteintes qu'elle porte aux lois du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association et 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État ?

## L'Armée hors de l'École ! Non à l'embrigadement de la jeunesse !

### « Non à la militarisation de l'École ! »

*C'est le titre de la Lettre adressée par les syndicats enseignants FSU, FO, CGT et SUD-Solidaires au ministre de l'Éducation nationale, M. Geffray. Ce titre, la Libre Pensée 91 le reprend volontiers à son compte, tout comme les arguments et les revendications exprimés dans cette Lettre.*

Monsieur le ministre,

Nous avons pris connaissance du guide édité par le ministère de l'Éducation nationale en novembre 2025, intitulé « Acculturer les jeunes à la défense » et adressé « à l'ensemble de la communauté éducative ».

Nous souhaitons par ce courrier vous faire part de notre profonde inquiétude et de nos revendications concernant ce document ainsi que la politique actuellement menée par le gouvernement au sein de l'École au nom de « l'Éducation à la défense ».

Ainsi, le guide invite les personnels de l'Éducation nationale, en plus des dispositifs existants et qui ne cessent de se développer comme les classes « Défense et Sécurité Globale », à se saisir des stages de « découverte professionnelle » des classes de troisième et seconde, ainsi que les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) des classes de Bac professionnel et de CAP, afin de favoriser le contact des élèves avec des militaires « et plus largement des corps en uniforme ».

La ministre des armées vient de présenter le nouveau service national « volontaire », dont le calendrier pour candidater est calé sur celui de Parcoursup. Considéré comme une année de césure dans les études, le SNV serait un élément de valorisation dans Parcoursup et dans le parcours académique (octroi de crédits ECTS).

Nous dénonçons les courriers d'unités militaires, à destination des chef·fe·s d'établissement, qui visent à pousser les équipes à faire la promotion du SNV auprès des élèves. Nous demandons que cette pratique cesse. Nous refusons que l'École et ses personnels soient instrumentalisés pour pousser les jeunes vers l'armée. La campagne de recrutement pour ce nouveau service national doit être immédiatement stoppée.

Nos organisations FSU, FNEC FP-FO, CGT Éducation et Sud Éducation sont profondément attachées à la mission d'éducation et d'émancipation qui fonde l'École publique. À ce titre, elles refusent toute mesure tendant à militariser l'École, et considèrent que la propagande guerrière, sous quelque forme que ce soit, n'a pas sa place au sein des écoles, collèges, lycées et lycées professionnels. La mise à l'arrêt des dispositifs qui font intervenir des militaires nous paraît d'autant plus nécessaire qu'ils ont été, en début d'année scolaire, le théâtre de graves dérives, traumatisantes pour les élèves.

C'est pourquoi nous vous demandons de retirer ce guide « Acculturer les jeunes à la défense », et de mettre fin aux dispositifs comme les « classes défense », les rallyes citoyens, et tout projet reposant sur un partenariat entre École et Armée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre attachement sincère au service public d'éducation.

*Paris, le 4 février 2026*



*Emmanuel Macron dans une caserne de l'Isère en novembre 2025*



## Université publique asphyxiée, universités privées en embuscade : une coïncidence ?

*Communiqué de la FNLP*

L'université publique étouffée. Ce n'est plus une métaphore mais un état structurel. Dans un contexte d'« économie de guerre », où la priorité budgétaire est donnée au sécuritaire, au militaire, à l'urgence permanente, plus de 80 % des universités françaises sont aujourd'hui déficitaires. Le service public de l'enseignement supérieur est sommé de faire plus avec moins, d'absorber l'inflation, les coûts énergétiques, la massification étudiante, sans les moyens correspondants. Cette asphyxie n'est pas un accident conjoncturel : elle est le produit d'un choix politique. Quand l'État se réorganise autour de la guerre - réelle ou symbolique -, la pensée critique devient une variable d'ajustement.

Ce qui frappe, c'est la simultanéité presque parfaite entre l'appauvrissement de l'université publique et l'ouverture d'un nouvel espace d'opportunités pour une fraction très particulière du monde académique : celle de l'« extrême centre ». D'anciens responsables publics, des figures installées du champ universitaire, se reconvertissent en entrepreneurs de l'enseignement supérieur. Jean-Michel Blanquer n'est pas seul : autour de lui gravitent d'autres figures qui, après avoir incarné l'autorité de l'État éducateur, investissent des structures privées, des fondations, des « instituts », des formations sélectives, souvent payantes, toujours labellisées par le vocabulaire de l'excellence, de l'innovation, de la modernité.

Cette reconversion n'est pas seulement économique, elle est idéologique. Ces mêmes acteurs se présentent comme les héritiers sourcilleux des Lumières, les gardiens d'un universalisme qu'ils estiment menacé. Leur universalisme se donne à voir dans des appels, des tribunes, des collectifs qui prétendent défendre la « civilisation des Lumières » contre les dérives « identitaires », « décoloniales » ou « wokistes ». Mais cet universalisme est étrangement compatible avec la privatisation rampante du savoir, avec la marchandisation de la formation, avec l'acceptation tranquille d'une université publique affaiblie pendant que prospèrent des structures parallèles, sélectives et bien dotées.

Il y a là une contradiction qui n'est qu'apparente. L'universalisme revendiqué n'est pas celui de l'émancipation par l'accès égal au savoir, mais celui d'un centre qui se vit comme la norme, et qui supporte très bien que l'égalité réelle d'accès aux études supérieures se délite. Les Lumières sont invoquées comme un patrimoine symbolique, pendant que les conditions matérielles de leur transmission sont minées. On célèbre la raison, mais on accepte que ses institutions publiques se vident de leur substance.

**Ils parlent de Lumières ; cela ressemble à Thermidor.**

Le sort réservé à Pierre Serna, ancien président

de l'IHRF et pourtant théoricien de cet « extrême centre » qui se présente comme rempart contre les radicalités, dit plus que son cas personnel. Sa mise à l'écart révèle la violence des recompositions en cours : ceux-là même qui dénoncent « le centre idéologique » ne sont pas à l'abri de la délégitimation dès lors qu'ils deviennent encombrants ou simplement moins utiles dans le nouvel agencement du champ académique et politique.

Faut-il y voir une suite de coïncidences - l'asphyxie de l'université publique, l'essor d'instituts privés portés par des figures de l'extrême centre, la moralisation du débat au nom des Lumières, et, en contrepoint, la chute symbolique de l'un des théoriciens ? Ou plutôt une logique d'époque : celle d'un moment où, sous couvert de modération et d'universalisme, se reconfigurent en profondeur les conditions matérielles et symboliques de production du savoir ?

Ce n'est pas la Raison qui revient : c'est Thermidor qu'on voudrait installer. Un Thermidor sans révolution préalable, où l'on invoque les Lumières pour discipliner la critique, où l'on moralise les débats pendant que l'on réorganise matériellement le champ du savoir au profit de quelques-uns. Les Lumières deviennent un décor, l'universalisme un instrument d'ordre, et l'université publique le champ de ruines sur lequel s'installent les nouveaux entrepreneurs de la vertu.

**La Libre Pensée défend l'accès égal au savoir, l'indépendance des institutions de recherche, la liberté académique contre les injonctions morales et politiques.**

C'est précisément contre cette captation des Lumières que se tient la FNLP. Héritière d'un universalisme réellement émancipateur, la Libre Pensée défend l'accès égal au savoir, l'indépendance des institutions de recherche, la liberté académique contre les injonctions morales et politiques du moment, et la vocation profondément critique de l'université. Les Lumières qu'elle revendique ne sont pas un label d'autorité brandi pour faire taire les dissidences intellectuelles ; elles sont un projet inachevé d'émancipation collective, qui exige des institutions publiques fortes, ouvertes, financées, capables d'accueillir la conflictualité du monde plutôt que de la neutraliser.

Face à l'asphyxie organisée de l'université publique, à la privatisation rampante du savoir et à la moralisation autoritaire du débat intellectuel, il revient aux étudiant·es et aux universitaires de ne pas rester dispersé·es, isolé·es, assigné·es au silence ou à la résignation.

**Serrer les rangs derrière le drapeau de la Libre Pensée, c'est défendre les conditions matérielles et symboliques de la liberté de penser, de chercher, d'enseigner et de contester.**

## Fin de vie : le mépris du Sénat face à l'attente des patients

Communiqué du 28 janvier de l'ADMD (*Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité*)

Ce mercredi 28 janvier 2026, le Sénat a adopté la proposition de loi visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs. Il a également rejeté la proposition de loi relative à l'assistance médicale à mourir. L'ADMD prend acte de ce rejet qui marque l'incapacité du Sénat à se montrer à la hauteur du débat démocratique engagé, depuis plus de trois ans, avec les travaux de la Convention citoyenne sur la fin de vie.

La majorité sénatoriale porte une lourde responsabilité dans cet échec. Après avoir profondément modifié le texte en commission, puis choisi de supprimer toute référence à une aide active à mourir, elle rejette aujourd'hui un texte qui était juridiquement inopérant. En agissant ainsi, le Sénat se discrédite et n'apporte aucune réponse législative à de nombreuses situations de fin de vie qui, aujourd'hui encore, restent sans solution.

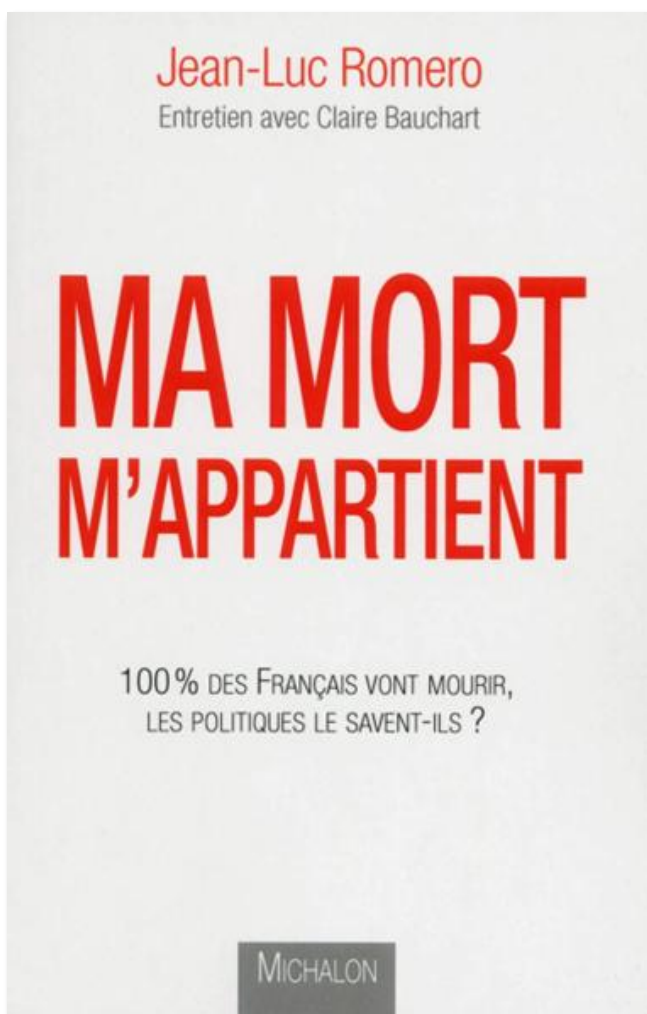
Selon Jonathan Denis, président de l'ADMD, « *Le Sénat a fait le choix du renoncement et du déni, alors même que des personnes en fin de vie attendent une réponse humaine et responsable. En rejetant le texte sur l'aide active à mourir, il tourne le dos à la réalité des situations vécues et à la vo-*

*lonté largement exprimée des Français.* » Ce rejet traduit un mépris profond à l'égard des personnes en fin de vie, qui n'ont plus le temps des débats caricaturaux, mais aussi à l'égard des soignants qui attendent un cadre clair permettant de respecter la liberté de choix de leurs patients et les sécurise dans leurs pratiques d'accompagnement.

Concernant la proposition de loi visant à garantir l'égal accès aux soins palliatifs, l'ADMD reconnaît une avancée majeure : le doublement des crédits alloués à la stratégie décennale de développement des soins palliatifs, revendication portée par l'association depuis le début des travaux parlementaires.

Cependant, l'ADMD regrette vivement la suppression de l'opposabilité du droit d'accès aux soins palliatifs, alors que ce droit, pourtant garanti par la loi du 9 juin 1999, n'a jamais été pleinement appliqué sur l'ensemble du territoire.

Le texte poursuit son parcours législatif avec désormais un retour à l'Assemblée nationale à partir du 17 février prochain. L'ADMD appelle les députés à se montrer à la hauteur des débats menés l'an dernier et à porter un texte ambitieux, capable de répondre enfin à toutes les situations de fin de vie.



### « Ma mort m'appartient » de Jean-Luc Romero

Le droit de mourir dans la dignité : c'est le combat d'une vie, celui de Jean-Luc Romero. Ce dernier, séropositif depuis 27 ans et confronté au départ précocé de proches, a pris conscience très tôt de la brutalité de la mort.

Des épreuves personnelles qui l'ont conduit à mener un véritable combat collectif sur la scène politique : il prône un dispositif qui permettrait aux Français de choisir les conditions de leur mort. Une loi que l'association qu'il préside, l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), rassemblant plus de 61 000 adhérents, réclame depuis près de 35 ans et qui, selon l'IFOP serait plébiscitée par 96 % de l'opinion.

Dans ce livre d'entretien, Jean-Luc Romero revient sur les raisons de son engagement, détaille ses idées, explique ses positions, propose des solutions et compare la situation de la France à celles de ses voisins, notamment le Benelux, où l'euthanasie est légalisée depuis plusieurs années.

Une voix qui porte au cœur d'un débat de société clivant, renvoyant chacun à ses propres convictions, éthiques ou religieuses.

Ed : Michalon ISBN 978-2-84186-796-7 131 pages

## À propos de « L'Anarchie des météores »<sup>1</sup>

Par André Daudet

Séduit par la poésie de ce titre et curieux de découvrir son lien avec la « question climatique » (le sous-titre), j'ai parcouru une présentation du livre publiée dans *La Raison* n° 707 (janvier 2026). Hélas, il a fallu me contenter d'une injonction sibylline dans le dernier paragraphe. En substance : il faut accepter l'anarchie des météores. Cela m'a semblé un peu court, sans doute parce que je suis un parfait béotien en la matière.

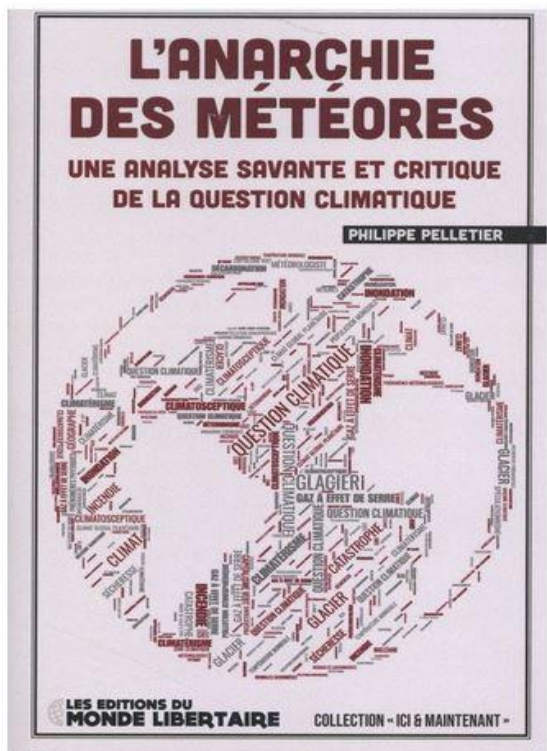
Donc, après avoir surmonté ma crainte face à un livre qui se présente comme une « analyse savante », j'ai commencé ma lecture... par la fin. En effet, la conclusion porte un titre éloquent : « L'anarchie des météores défie la science, l'idéologie et la politique ». Suivi d'un intertitre « Le chaos déterministe contre les scientifiques ».

Je résume, à ma façon.

Pour l'auteur (géographe et anarchiste<sup>2</sup>),

- la trajectoire des *météores* (du grec ancien *meteōros*, comme *météorologie*<sup>3</sup>) relève de la théorie du chaos : elle est impossible à prévoir précisément. Et du « chaos » à l'anarchie, il n'y a qu'un pas (jeu de mots, dirait Maître Capello) ;
- l'étude des évolutions du climat souffre des mêmes imprécisions ;
- donc, ni la science, ni la politique ne peuvent répondre aux défis posés par le réchauffement climatique (réchauffement contesté par l'auteur).

Et de conclure à l'intention du lecteur militant : « c'est dans sa commune qu'il doit constater comment les conditions climatiques évoluent (...) et quelles solutions sont à mettre en place (...) ».



Autant l'avouer, la belle métaphore du titre n'a pas suffi à éviter que mon intérêt pour le livre chute à la vitesse d'une météorite.

Mais au moins, le discours est cohérent : puisqu'il n'y a pas de réchauffement climatique, inutile de chercher à décarboner la production d'énergie. L'auteur peut donc plaider pour la décroissance énergétique, c'est-à-dire pour la décroissance tout court. CQFD.

En revanche, concernant le GIEC, je reste dubitatif devant la thèse défendue par Ph. Pelletier : l'impérialisme états-unien et ses alliés, désireux de vaincre les résistances des peuples face à l'électro-nucléaire, auraient littéralement inventé les questions du réchauffement climatique et de la décarbonation, et conçu le GIEC comme une caution scientifique. Si cet organisme « intergouvernemental » (comme son nom l'indique) n'a pas, de ce fait, l'indépendance scientifique nécessaire, il me semble que la thèse du « complot pro-nucléaire » résiste mal à l'examen. Par exemple, si l'électro-nucléaire a bien progressé de 12 % en volume depuis 2014, sa part dans la production mondiale d'électricité a diminué, passant de 11 % en 2014 à 9 % en 2024<sup>4</sup>.

Par ailleurs, il semble bien que le lobbying le plus intense sur la question climatique soit moins lié à l'uranium qu'au pétrole...

Pour conclure, je soumetts à la critique les deux points clés du récent relevé de situation publié par la revue *Science & pseudo-sciences*<sup>5</sup> :

- le réchauffement climatique est exceptionnel par son caractère global et son intensité ;
- la hausse des températures va continuer avec celle des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (dont le CO2 et le méthane).

C'est aussi mon avis... jusqu'à plus ample informé.

février 2026

1. *L'Anarchie des météores, Une analyse savante et critique de la question climatique*, par Philippe Pelletier - Les éditions du Monde libertaire - 284 pages.
2. Également auteur de *Géographie et anarchie. Reclus, Kropotkine, Metchnikoff*, Éditions du Monde libertaire - 2013 - 632 pages.
3. Merci Wikipédia.
4. AIE (2025), Production mondiale d'électricité par source, 2014-2027. La production mondiale d'électricité a progressé de 32 %.
5. « Changement climatique : certitudes et questions ouvertes », n°355 - janvier/mars 2026, revue de l'Association française pour l'information scientifique - Afis.

## Non ! Hitler n'est pas arrivé au pouvoir démocratiquement

Par Jean-Claude Loew

Un cliché largement répandu voudrait que l'accession d'Hitler au pouvoir en 1933 ce soit réalisée par les urnes et de la volonté populaire et de se lamenter sur la grandeur et les limites de la démocratie. Bernard Manin (1931/2024) philosophe français de la pensée politique, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole Normale tord le cou à ces idées fausses, le résultat de ses recherches démontre sans équivoque que la vérité est bien différente et beaucoup plus complexe qu'on ne se l'imagine. Bernard Manin attire notre attention sur les mécanismes qui ont conduit à l'arrivée d'Hitler et des nazis à la tête de l'état, et tout particulièrement le rôle crucial qu'ont joué certaines dispositions de la constitution de Weimar, notamment l'article 38 qui permet au président du Reich de suspendre l'exercice des droits fondamentaux, il peut assumer des pouvoirs exceptionnels en vertu de cet article afin de faire face aux tentatives de putsch ou à des désordres graves, il s'agit de lui donner les moyens de faire face aux crises économiques importantes et de permettre éventuellement un gouvernement sans majorité parlementaire.

En 1929, arrive la crise économique, les chiffres du chômage deviennent rapidement phénoménaux, en juillet 1932 le chiffre des chômeurs officiel s'élève à 5 millions 400 000 travailleurs, il y a en outre 5 millions de chômeurs partiels et 2 millions de chômeurs non-inscrits, ce qui entraîne des violences qui font plusieurs centaines de morts, les milices au premier rang desquelles les S.A (section d'assaut paramilitaire) installent la peur dans les esprits aidées en cela par la gestapo, néanmoins beaucoup d'allemands pensent qu'Hitler pourra redresser la situation.

En juillet 1932, c'est dans un climat délétère que le nouveau chancelier Von Papen provoque des élections que remportera le NSDAP (parti national des travailleurs allemands), le parti nazi d'Hitler devient de premier parti du Reichstag mais n'a pas de majorité.

En septembre, un vote de censure provoque la dissolution du parlement (Reichstag), aux élections qui s'en suivent en novembre tous les partis y compris le NSDAP perdent pas mal de terrain.

Le nouveau gouvernement composé d'aristocrates prussiens et de généraux sans base populaire échoue rapidement. La situation est complètement bloquée, Hitler est appelé à la Chancellerie, faute de majorité absolue au parlement Hitler paraît loin de pouvoir gouverner à son aise.

En novembre nouvelle dissolution et nouvelles élections, celles-ci ne donnent au parti nazi qu'une minorité de suffrages, à savoir 196 députés nazis contre 121 socialistes et 100 communistes, mais en dépit de sa faible représentativité au Reichstag Hitler devenu le Führer va asseoir sa dictature par des

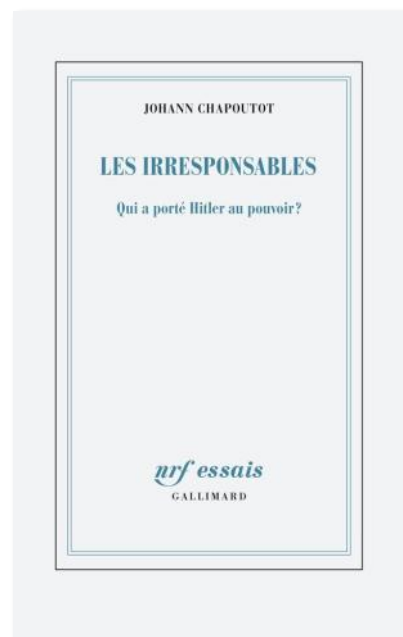
moyens tout à fait illégaux. Les intimidations et violences politiques font des morts chaque jour, la propagande nazie se déploie dans toute son outrance et les journaux d'opposition sont menacés ou interdits, la population terrorisée.

Le 27 février 1933, le Reichstag est incendié. Par une habile mise en scène le crime est imputé aux communistes, dès le lendemain l'article 48 mis en vigueur pour restreindre les libertés civiles, la campagne électorale voit la multiplication de la violence et de l'intimidation et l'établissement des premiers camps de concentration où l'on envoie les communistes.

Le 5 mars se tiennent de nouvelles élections. Sur 647 sièges les nazis en obtiennent 288, les Socio démocrates 120, les communistes 81, le Zentrum (le centre) 74, les nationalistes alliés des nazis 52, le parti du peuple bavarois 18, même avec ses différents alliés le parti nazi ne possède pas les 2/3 des voix qui lui permettrait de modifier la constitution et transférer le pouvoir au chancelier mais c'est sans compter sur une ultime rouerie d'Hitler, le jour où le parlement doit se réunir, le matin même les députés communistes sont arrêtés sur le chemin du Reichstag pour les empêcher de siéger ce qui modifie le quorum de 432 à 378 et donne mécaniquement la majorité aux nazis ainsi les pleins pouvoirs peuvent-ils être octroyés au chancelier, on voit bien qu'il est faux de dire comme on l'entend trop souvent que les nazis sont arrivés au pouvoir par la volonté populaire ou par le jeu de la démocratie.

La leçon de la seconde guerre mondiale constitue un héritage précieux qui aurait dû permettre à l'humanité de progresser vers ce but impératif entre tous la suppression définitive de la guerre.

décembre 2025



## Note de lecture

Par Françoise Rousseau

### « La civilisation judéo-chrétienne - Anatomie d'une imposture » Sophie Bessis – 2025 – Éditions « Les liens qui libèrent »

L'autrice part d'un constat : dans les années 60 on expliquait que notre civilisation était gréco-romaine, depuis progressivement la qualification « judéo-chrétienne » a pris le dessus. Elle cherche donc à expliquer ce changement et surtout à en analyser les conséquences.

Tout d'abord, l'utilisation de ce qualificatif vise à évacuer totalement les apports de la troisième grande religion monothéiste l'islamisme qui fait partie « des religions du Livre ». Depuis le Moyen-Âge, l'islamisme est désigné comme étant la religion à combattre.

Un exemple : à Roncevaux, les montagnards Basques ont écrasé l'armée de Charlemagne mais à partir du XIIe siècle, toutes les enluminures de la « Chanson de Roland » transforment ces Basques en affreux Sarrasins ! Ce transfert repris sans discontinuer servira à justifier le combat des pays chrétiens pour conquérir les pays sous domination de l'Islam : Reconquista en Espagne, croisades « pour délivrer Jérusalem », colonisation des pays d'Afrique du Nord...

Ce marqueur existe encore : tout musulman serait un ennemi en puissance (cf. loi Séparatisme de 2021 en France). Quant aux juifs, on les ignore, on les massacre (voir le texte de Voltaire sur le massacre des juifs à la suite de la catastrophe de Lisbonne en 1755).

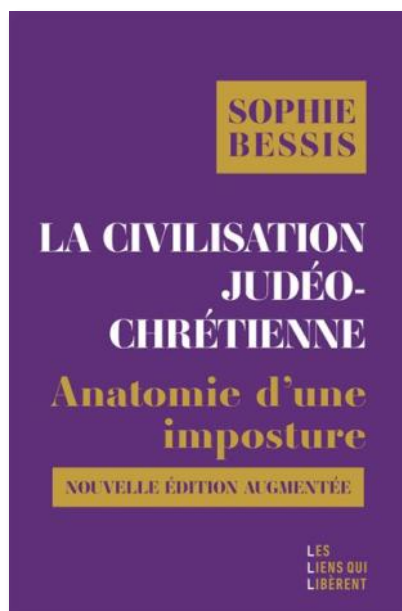
Jusqu'aux années 60, les juifs font partie du peuple décide donc à bannir.

Un tournant politique brutal intervient pour justifier le changement de civilisation gréco-romaine en civilisation judéo-chrétienne. En effet, les pays colonisateurs doivent combattre féroce les mouvements de libération des pays qu'ils ont conquis, en majorité musulmans. Israël pays colonisateur devient alors un allié !

C'est la partie, à mon sens, la plus intéressante du livre. L'autrice décortique les conséquences de la construction de l'État juif, colonisateur, expansionniste, guerrier, et ses perspectives : lutte forcée pour sa survie ou disparition à plus ou moins long terme. L'étude des composantes de l'État d'Israël (État juif théocratique) rarement évoquée, est très instructive. La notion de judéo-christianisme s'avère finalement être un instrument qui se retourne contre les juifs eux-mêmes !

À lire absolument dans la période actuelle !

Rappel : En 2023, la FNLP a publié un livre passionnant intitulé « La Libre Pensée dans le monde arabo-musulman » qui analyse objectivement les apports de la civilisation arabo-musulmane (on peut le commander à la LP 91)



**entraide & Solidarité**  
des Libres Penseurs de France

**ENTRAIDE ET SOLIDARITE  
DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE**

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DE LA LIBRE PENSEE,

**QUE VOUS SOYEZ LIBRE PENSEUR OU PAS,  
APPORTE DES AIDES INDIVIDUELLES :**

**Votre conjoint est en EHPAD** ou bénéficie d'un Plan d'Aide à Domicile, ENTRAIDE ET SOLIDARITE peut vous aider, chaque mois, pour le reste à charge.

ENTRAIDE ET SOLIDARITE peut verser une **bourse d'étude**.

**Le reste à charge pour une prothèse dentaire, des lunettes est trop élevé, ...**, ENTRAIDE ET SOLIDARITE peut vous aider à faire face.

**AIDE EGALEMENT DES ASSOCIATIONS :**

Comme **TADAMOUN WA TANMIA** qui scolarise ensemble des enfants libanais, syriens et palestiniens déplacés ou comme **l'UNION DES JUIFS FRANÇAIS POUR LA PAIX** (UJFP) qui apporte une aide quotidienne aux Gazaouis affamés et écrasés sous les bombes.

**POUR PERMETTRE A ENTRAIDE ET SOLIDARITE D'AGIR AIDEZ-LA  
DEVENEZ BIENFAITEUR**

EN ALLANT SUR NOTRE SITE : <https://www.entraideetsolidaritelibrespenseurs.org>

LES DEMANDES, DE MANDAT POUR DEVENIR BIENFAITEUR, D'AIDE, DE CONSEIL, DE RENSEIGNEMENTS SONT A ADRESSER A  
[contact@entraideetsolidaritelibrespenseurs.org](mailto:contact@entraideetsolidaritelibrespenseurs.org)

## La page trésorerie

### Pour adhérer à la LP 91 (montants votés lors du dernier Congrès)

- Adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris abonnement à *La Raison 91*) : 75 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 75 € + 13 € = 88 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 75 € + 15 € = 90 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 75 € + 13 € + 15 € = 103 €

NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : .....  
Email : .....  
*J'autorise la Fédération Nationale de la Libre Pensée à traiter informatiquement les données personnelles que je lui transmets*  
Fait le ..... Signature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.  
Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :  
LP 91 chez Françoise Rousseau, 3 place d'Allemagne 91300 Massy  
**Adresse courriel de la LP 91 : librepensee91@gmail.com**  
*En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.*



-----  
**Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 15 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »**

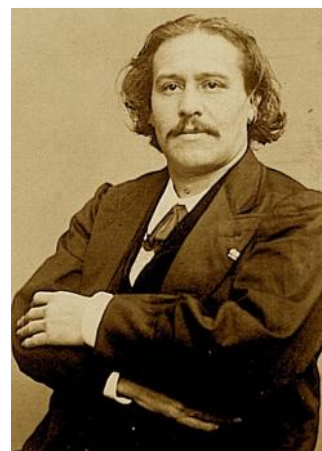
NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : .....  
Email : .....  
Fait le ..... Signature



**à mettre dans votre agenda :**

**Dimanche 17 mai 2026 à 10h**  
Rendez-vous au cimetière de La-Ferté-Alais  
pour rendre hommage à **Maxime Lisbonne**  
Combattant de la Commune de Paris

**Pour la Paix ! Contre le colonialisme !**



Ont participé à la réalisation de ce numéro : Louis Couturier, André Daudet, Jean-Claude Loew,  
Françoise et Daniel Rousseau, Francis Valenti.

**Fédération nationale de la Libre Pensée**  
10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : [www.fnlp.fr](http://www.fnlp.fr)

**Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à [www.fnlp.fr](http://www.fnlp.fr)**